



Obernai à vélo

MAI 2022



Obernai PLAN VÉLO

1^{ÈRE} PHASE

9 SECTIONS DE ROUTE À AMÉNAGER

2022-2025





DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES POUR UNE VILLE APAISÉE



RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA RUE DU MARÉCHAL KOENIG

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 octobre 2020 a approuvé le Plan Vélo de la Ville d'Obernai et l'avant-projet détaillé de la 1^{ère} phase opérationnelle (2022-2025) a été adopté par le Conseil municipal le 27 septembre 2021. Il comprend l'aménagement de neuf sections de route qui forment des itinéraires cyclables structurants, continus et reliés aux aménagements cyclables urbains existants, ainsi qu'aux itinéraires cyclables intercommunaux ou départementaux.

Les études techniques préliminaires ont fait émerger une logique homogène dans le dimensionnement et le traitement des neuf sections, qui permettra de forger le caractère unitaire du réseau cyclable de la ville. **Cette cohérence dans les aménagements soutiendra une lisibilité accrue et une identification forte de la place du cycliste dans l'espace urbain.**

Le dimensionnement du réseau, satisfaisant pour chaque section traitée jusqu'à un trafic journalier de 1 500 cyclistes par sens, **répondra durablement aux besoins en déplacements doux de la population, en intégrant les perspectives les plus optimistes d'évolution de la démographie locale et de la pratique des mobilités actives des habitants.**

Pendant la durée des travaux, la Ville mettra en place des déviations et une signalisation afin de faciliter au mieux la circulation et l'accès aux commerces.

En savoir plus sur : www.obernai.fr/velo

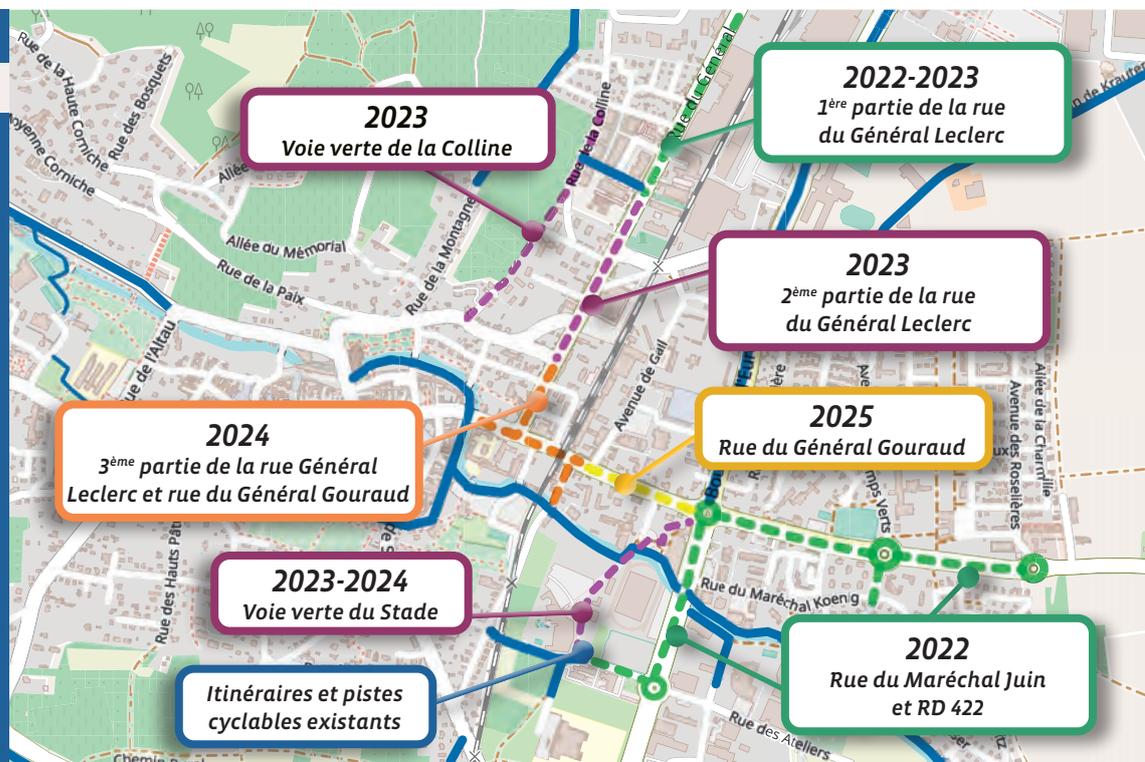
**La sécurité est l'affaire de tous !
Nous comptons sur le respect
des piétons, cyclistes, motocyclistes
et automobilistes
en toutes circonstances.**

Calendrier prévisionnel des travaux d'aménagement

TRAVAUX 2022-2025

Montant des travaux des 9 sections : 8 795 914 € H.T.
9 sections de route à aménager soit 4,42 km de pistes cyclables avec la création de :

- 2 640 mètres linéaires (ml) de pistes cyclables en site propre,
- deux voies vertes de 1 020 ml,
- 760 ml d'itinéraires cyclables en zone mixte.



4 GIRATOIRES RÉAMÉNAGÉS : priorité aux cyclistes

Les quatre giratoires situés entre la Gendarmerie et la Caserne des sapeurs-pompiers vont être réaménagés cette année selon le principe du giratoire cyclable à îlots intra-annulaires avec l'ajout d'un anneau cyclable bidirectionnel.

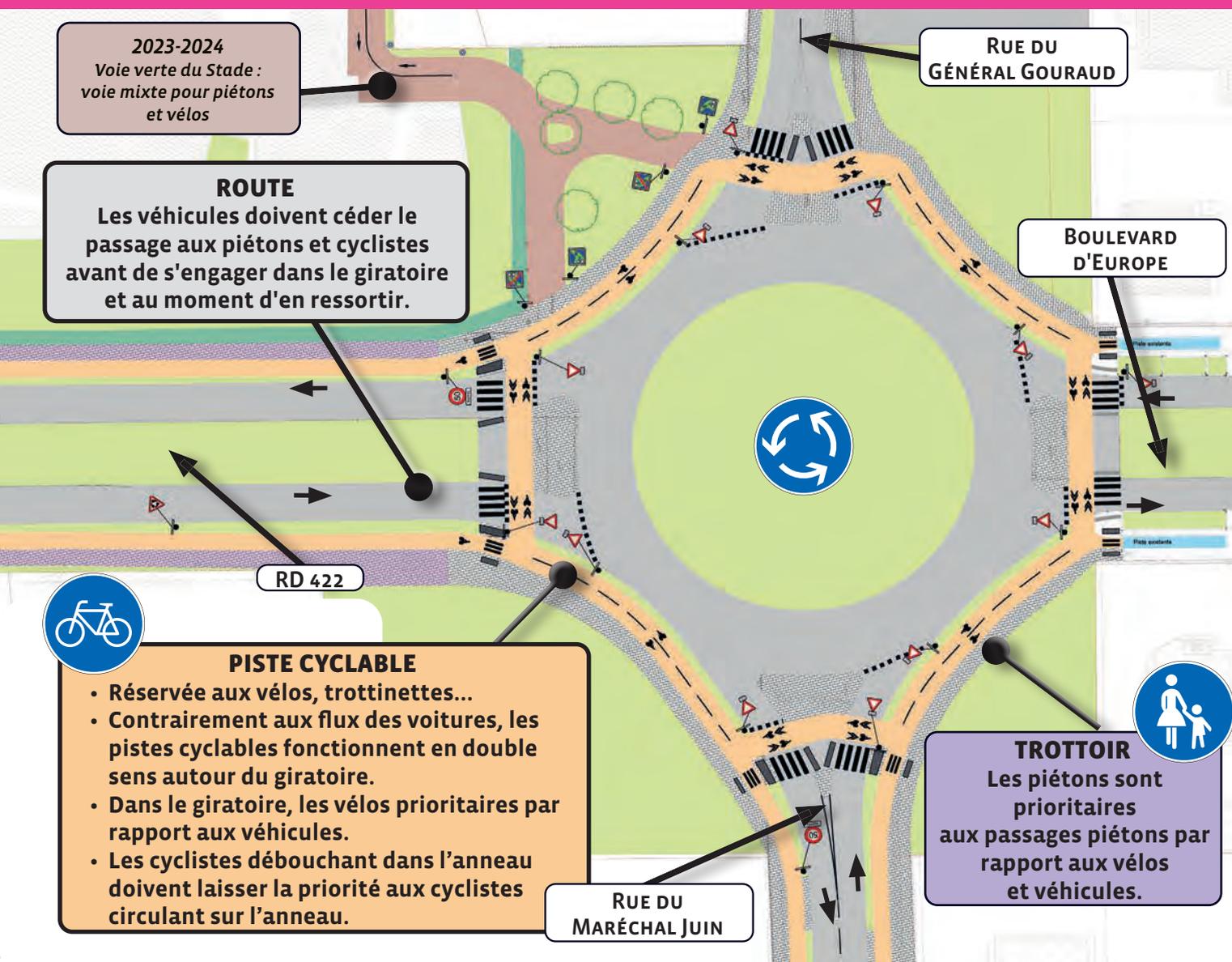
Un giratoire cyclable à îlots intra-annulaires permet de donner la priorité aux cyclistes contribuant ainsi à faciliter et à sécuriser leurs déplacements vers les différents itinéraires cyclables.

- Les traversées des pistes bidirectionnelles au droit de chaque branche du giratoire seront prioritaires sur le flux automobile.
- En entrée de giratoire, l'automobiliste devra ainsi respecter l'habituel passage piétons puis un cédez-le-passage "vélos" et l'habituel cédez-le-passage sur le "flux giratoire véhicule".
- Afin de marquer ce changement majeur de priorité, la piste cyclable et les traversées routières seront

traitées en enrobé de couleur, en complément de la signalisation horizontale et verticale.



Exemple du giratoire "Europe" qui sera aménagé en giratoire cyclable à îlots intra-annulaires





PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE D'OVERNAI RUE DU MARÉCHAL JUIN

1^{ère} SECTION AMÉNAGÉE CET ÉTÉ : La rue du Maréchal Juin et la rue du Maréchal Koenig

La rue du Maréchal Juin est une des entrées principales d'Obernai et constitue l'épine dorsale de l'Est de la Ville en assurant la desserte d'importantes zones résidentielles et d'équipements. C'est pourquoi elle a été choisie comme première section des aménagements du Plan Vélo avec également un tronçon de la rue du Maréchal Koenig.

• Réduction des voies de circulation

- Les chaussées seront ramenées systématiquement à 4,20 m (voie avec séparateur central) et à 6 m (voie à double sens) permettant la fluidité du transit routier et la circulation de poids lourds et de convois exceptionnels.

- Les créneaux de dépassement et les différentes sur-largeurs routières marquées en zébra seront supprimés.

• Création d'une piste cyclable par sens de circulation, de part et d'autre de la chaussée.

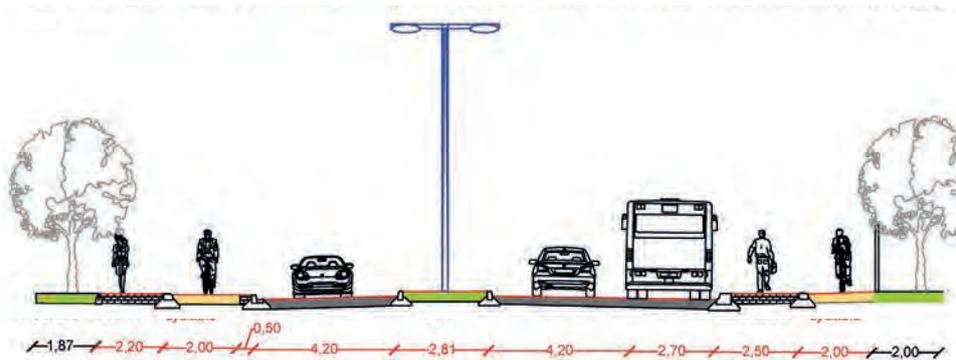
Des pistes cyclables sécurisées et correctement dimensionnées seront implantées latéralement et en continu (2 m de largeur et zone tampon de 50 cm).

• Sécurisation des déplacements piétons

Les cheminements piétons seront réaménagés et plus confortables (2 m et plus), en particulier aux abords du Groupe scolaire Europe.

RUE DU MARÉCHAL JUIN ET DU MARÉCHAL KOENIG

- Réalisation d'une piste unidirectionnelle dans les 2 sens et d'un ceinturage des giratoires en piste bidirectionnelle.
- Création de 900 mètres linéaires de pistes cyclables.
- Budget : 1 690 818 € H.T.
- Trafic routier actuel : 16 350 véhicules par jour.
- Nouveaux aménagements :
 - 2,20 m de trottoir piétons,
 - 2 m de piste cyclable,
 - 0,50 m de zone tampon,
 - 4,20 m de chaussée par voie.



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MARÉCHAL JUIN



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MARÉCHAL JUIN

• Création d'arrêts de bus accessibles

- Les arrêts de bus urbains et interurbains seront soit réaménagés en encoche (Roselières-Collège Europe et Maréchal Koenig) soit en chaussée (Pablo Picasso), avec dans tous les cas des quais voyageurs situés hors de la zone de circulation des cyclistes et satisfaisant à l'accessibilité pour tous.
- Les deux arrêts "Roselières" et "Collège Europe" seront intégralement remaniés, améliorant ainsi l'ensemble des flux de déplacement.

• Centralisation de la voie de circulation, rue du Maréchal Koenig

La voie de circulation sera ramenée en position centrale en supprimant l'îlot séparateur.

• Végétalisation et plantation de 32 nouveaux arbres

De nouvelles fosses de plantation pour arbres à haute tige ou des essences arbustives seront créées contribuant à compléter la végétalisation de l'entrée de ville, en particulier sur le tronçon actuellement très minéral situé entre le Groupe scolaire Europe et le giratoire du Boulevard d'Europe.

Les nouvelles pistes cyclables connectées aux pistes existantes



Les nouveaux aménagements de cette première section de routes ont été étudiés pour assurer des raccordements de qualité aux pistes cyclables et allées piétonnes déjà existantes :

- vers le quartier résidentiel Europe Sud : raccordement direct à deux allées piétons/cyclistes et aux bandes cyclables de la rue du Maire Mosser via les aménagements cyclables de la rue du Maréchal Koenig,
- vers l'éco-quartier des Roselières : raccordement direct aux deux allées piétons/cyclistes du parc public et réintégration du flux cycliste sur la chaussée de l'Avenue des Roselières (Zone 30),
- vers l'Avenue des Champs verts : réintégration du flux cycliste sur la chaussée de l'Avenue des Champs verts (zone 30),
- vers le Boulevard d'Europe : raccordement direct aux pistes cyclables latérales existantes au droit du giratoire "Europe".



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans une rue à sens unique limitée à 30 km/h, les cyclistes peuvent rouler à contre sens. Une signalisation et des aménagements seront réalisés prochainement afin de sécuriser cette circulation.

Soyez prudents !

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE ET DE L'ENTRÉE DE LA RUE DU MARÉCHAL KOENIG



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 422

2^{ème} SECTION AMÉNAGÉE CET ÉTÉ : la RD 422 (contournante) et la rue Maréchal de Lattre de Tassigny

Cette 2^{ème} section identifiée dans le Plan Vélo est un axe d'évitement du centre-ville, assurant la desserte des zones urbaines résidentielles et économiques périphériques. Elle forme également, en prolongement du Boulevard d'Europe, le grand axe viaire Nord-Sud d'Obernai. Bien que ce tronçon soit situé en agglomération, son aménagement actuel est très marqué par son statut de route départementale et favorise peu la pratique du vélo. Le périmètre de cette section de travaux inclura en outre les aménagements cyclables de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny, afin d'assurer le raccordement avec les pistes cyclables existantes du secteur du Nouvel Hôpital d'Obernai (Avenue du Maire Gillmann).

Les principes d'aménagement de cette section seront identiques à ceux développés sur le tronçon "rue du Maréchal Juin". L'opération prévoit des modifications de la voirie existante permettant une transformation importante des usages et de l'image de cet axe :

• Réduction des voies de circulation

- Les 2 voies de circulation existantes, réparties de part et d'autre d'un terre-plein central paysager, seront réduites à une largeur de 4,50 m.

• Créations de nouvelles pistes cyclables sécurisées

- Les pistes cyclables seront aménagées latéralement et se raccorderont directement à la Voie Verte de l'Ehn.
- En leur point de croisement, les deux itinéraires cyclables bénéficieront d'une traversée routière mutualisée, traitée en plateau surélevé avec feux d'appel destinés aux piétons et cyclistes.
- Deux intersections seront traitées en carrefour en T avec trottoir-piste traversant et franchissement sur plateau, donnant la priorité aux cyclistes.
- Aménagement du giratoire "SDIS - rue Maréchal de Lattre de Tassigny"
 - Il sera doté d'un demi anneau cyclable bidirectionnel, permettant la desserte vers la rue Maréchal de Lattre de Tassigny et vers le Parc d'Activités Sud. Cette disposition induira un remaniement de la branche "rue des Ateliers", dont une réintégration sécurisée des cyclistes sur la chaussée.

RUE
MARÉCHAL
DE LATTRE
DE TASSIGNY

TERRAIN DE FOOT-BALL

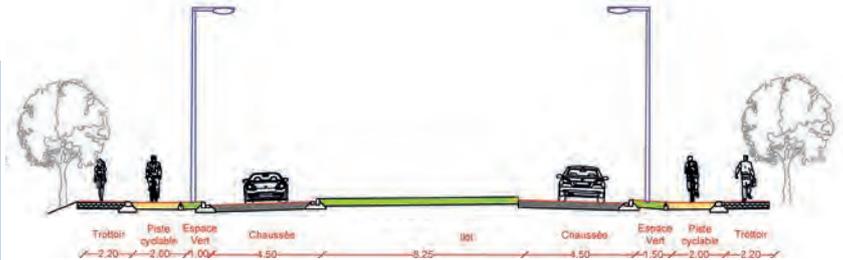
Intersection traitée en carrefour en T avec trottoir-piste traversant et franchissement sur plateau, donnant la priorité aux cyclistes.



PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 422

RD422 ET RUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

- **Création de 630 ml d'itinéraires cyclables sécurisés.**
- **Budget : 1 223 725 € H.T.**
- **Type d'aménagements : piste unidirectionnelle dans les deux sens et ceinturage des giratoires en piste bidirectionnelle, piste bidirectionnelle dans la Rue Maréchal de Lattre de Tassigny.**
- **Largeurs : 2,20 m de trottoir piétons, 2 m de piste cyclable, 1 m de zone tampon, 4,50 m de chaussée par voie.**
- **Trafic routier actuel : 19 630 véhicules par jour.**



Intégration d'une piste cyclable rue Maréchal de Lattre de Tassigny

Le profil de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny sera modifié afin d'intégrer une piste bidirectionnelle de 3 mètres de large sur le côté Nord de la voie, le long du Stade omnisport.

Nouvel accès au Parking du Stade

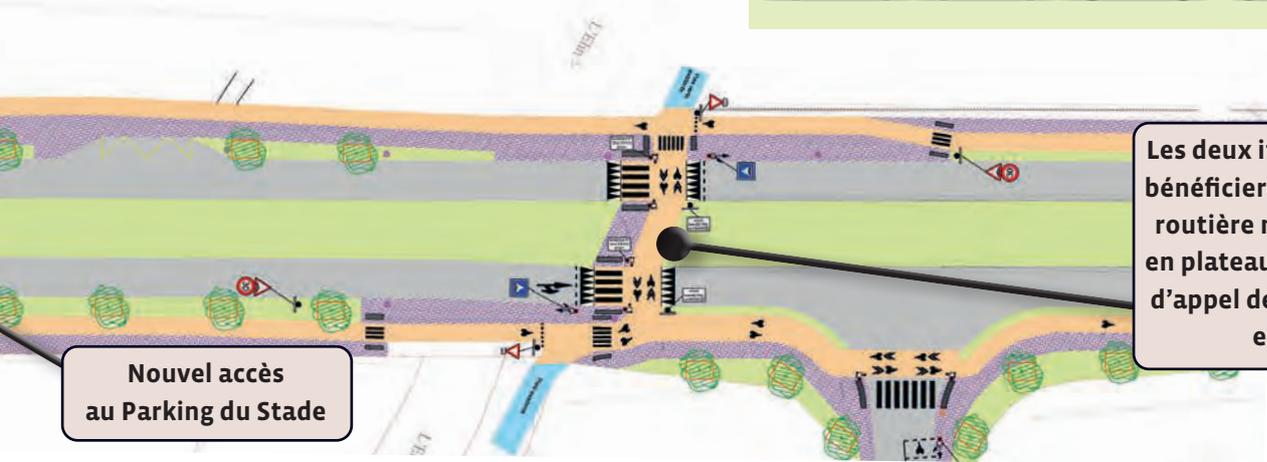
Dans le cadre de l'opération, un ouvrage de tourne-gauche sera aménagé pour améliorer la desserte du Parking du stade (parking de covoiturage) à partir du Sud de la Ville.

Plantation de 33 arbres et aménagements paysagers

- **Le terre-plein central sera conservé** et fera l'objet d'un réaménagement paysager unitaire sur l'ensemble de la section.
- **De part et d'autre des voies automobiles, des arbres d'alignement seront plantés** et leurs fosses de plantation feront office d'espace tampon entre les pistes latérales et les voies automobiles.
- Ces dispositions contribueront à **transformer l'image routière de cette section en boulevard urbain, en prolongement des aménagements qualitatifs du Boulevard d'Europe.**

L'itinéraire cyclable sécurisé "RD 422-Contournante" constituera un maillon essentiel des déplacements doux entre :

- le Boulevard d'Europe et la rue du Maréchal Juin, à son extrémité Nord,
- la Voie Verte de l'Ehn, en sa partie médiane,
- le secteur du Nouvel Hôpital et de l'O Espace Aquatique, à son extrémité Sud.



Nouvel accès au Parking du Stade

Les deux itinéraires cyclables bénéficieront d'une traversée routière mutualisée, traitée en plateau surélevé avec feux d'appel destinés aux piétons et cyclistes.



Obernai À vélo



Obernai[®]

www.obernai.fr/planvelo